

Questions orales

pas le droit d'être condamnés avant que l'on ait pu au moins faire la lumière sur les enquêtes.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Ce sont des principes fondamentaux de la justice canadienne et des principes de la justice britannique.

Monsieur le Président, j'ai mentionné tout à l'heure que la GRC m'a informé, à la lumière des allégations qui avaient été portées à son attention ici et à l'extérieur, qu'elle revisait actuellement toutes ces choses pour voir s'il était nécessaire de pousser plus loin son enquête. Je crois que c'est tout à fait normal et approprié de la part de la GRC, et qu'il serait inapproprié de ma part d'intervenir dans ce processus pour leur dire d'aller à gauche ou à droite. Je crois que je dois laisser, dans le respect des principes fondamentaux de justice, la GRC faire son travail.

[Traduction]

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce que le solliciteur général est en train de nous dire, c'est que la GRC fait enquête pour décider s'il y a lieu de faire une enquête approfondie. Il est évident qu'une enquête approfondie est de rigueur. S'il s'agissait de M. Tout-le-Monde, il ordonnerait une enquête pour faire la lumière sur cette affaire.

La GRC enquête sur l'aspect criminel de l'affaire. Le Sénat examinera la conduite personnelle du sénateur Cogger. Ma question s'adresse au premier ministre. Qui enquêtera sur la conduite de ses ministres et de ses députés?

• (1450)

Ne considère-t-il pas dans les circonstances qu'il conviendrait de confier à un comité de la Chambre des communes la tâche de faire une enquête approfondie sur la conduite des députés qui ont failli être impliqués dans des activités criminelles?

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, encore une fois je crois qu'il est important de rappeler qu'il est du devoir de tout citoyen canadien de respecter l'intégrité de la GRC. Je crois que si mon collègue a quelque information que ce soit, non pas de vulgaires allégations, mais des faits, il a la responsabilité, comme c'est la responsabilité de tout membre du Parlement, d'aller à la GRC, de donner ses informations, et de laisser la GRC pousser son investigation. C'est comme cela que l'on doit agir, dans le respect

des principes fondamentaux de justice au Canada, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais revenir au ministre de l'Énergie qui a très soigneusement pesé ses mots pour répondre. Je voudrais lui demander des éclaircissements.

Au cours de ses discussions avec le député de Châteauguay, a-t-il pu déterminer si, comme d'autres députés, il faisait du lobbying pour favoriser le soutien financier d'une entreprise envisageant de s'établir dans sa circonscription ou d'y agrandir ses installations? Le ministre a-t-il pu savoir du député si le sénateur Cogger l'avait encouragé à faire du lobbying pour le compte de l'entreprise qui a versé indirectement ses honoraires?

M. le Président: La question est peut-être très intéressante, mais elle est dangereusement près d'atteindre le point, si elle ne l'a pas déjà fait, où le député en question aurait pour le moins le droit de poser la question de privilège. C'est extrêmement embarrassant pour la présidence.

Je vais peut-être essayer d'éclaircir la situation. Le député de Kamloops cherche, par sa question, à amener le ministre à se prononcer sur une chose que le député en question a faite ou n'a pas faite, ce qui, à mon avis, est dangereusement près d'empiéter sur ses privilèges parlementaires.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie a dit qu'il s'était entretenu avec le député. Je veux simplement savoir si, au cours de ces entretiens, il lui a demandé s'il avait été encouragé par le sénateur Cogger à faire ce lobbying.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a dit plus tôt que je choisisais très soigneusement mes mots. C'est vrai. Je choisis soigneusement mes mots, non pas parce que j'essaie de cacher quoi que ce soit, mais bien parce que j'ai toujours cru que, à la Chambre, nous étions très conscients des droits de chacun et que nous ne lancions pas d'accusations contre une personne qui n'a pas la possibilité de se défendre. J'ai toujours cru que c'était là un principe à respecter à la Chambre.

Deuxièmement, comme je l'ai dit à la Chambre aujourd'hui, je me suis aussi renseigné auprès des fonctionnaires de mon ministère. Selon les informations que j'ai obtenues, rien ne permet de croire qu'il y a eu des échanges d'argent, que le projet n'a pas été approuvé de façon légitime ou que le député a tiré un avantage,